



## ARTS MARTIAUX MOURENKOIS JUDO



VOUS INVITE A SON

# 17<sup>ème</sup> TOURNOI DE LA VILLE DE MOURENKOIS

Qui aura lieu

## le 10 juin 2018

### au Gymnase de Mourenx (à côté du Dojo)

Rue Gaston de Foix

Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFJDA mini-poussin(e)s, poussin(e)s, benjamin(e)s et les minimes.

Horaires pesées :      9h30 – 10h00 pour les Benjamin(e)s/Minimes  
                                 11h30 – 12h00 pour les Mini-Poussin(e)s  
                                 15h00 – 15h30 pour les Poussin(e)s

Pour tous renseignements, veuillez appeler :  
Jean-Philippe MALOTTE au 06-88-12-79-78

Pour la bonne marche de cette manifestation, merci de nous communiquer votre réponse sur votre participation **avant le 30 avril 2018** et de remplir les fiches d'inscription ci-jointes à remettre le jour de la compétition.

# **Règlement**

## **TOURNOI de MOURENX**

### **Article 1**

Ce tournoi est ouvert à tous les mini-poussin(e)s, poussin(e)s, benjamin(e)s, et minimes titulaires d'une licence FFJDA de l'année en cours ainsi qu'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Judo en compétition datant de moins d'un an.

Grade minimum : ceinture blanche

### **Article 2**

Ce tournoi est une animation interclubs où doit régner fair-play et bonne humeur. Dirigeants, professeurs, parents doivent montrer l'exemple. **Les coaches sont interdits.**

### **Article 3**

Pour les mini-poussin(e)s et les poussin(e)s, les filles pourront être regroupées avec les garçons s'il n'y a pas assez d'enfants dans un groupe morphologique.

Il n'y a pas de catégorie de poids mais des groupes morphologiques.

Pour les benjamin(e)s et les minimes, les catégories de poids sont celles de la FFJDA en vigueur. Toutefois, si par manque de combattants dans une catégorie, nous pourrions regrouper 2 catégories voisines avec l'accord des enfants et des enseignants concernés.

### **Article 4**

Les compétitions se dérouleront en poule de 4 maximums.

Tous les participants seront récompensés.

### **Article 5**

Chaque club participant s'engage à fournir un arbitre et un commissaire sportif sous peine de non-participation..

### **Article 6**

La participation d'un club au tournoi implique son adhésion totale au présent règlement.

En cas de litige, le club organisateur se réserve le droit de prendre toute décision dans l'intérêt du judoka et du code moral du Judo.

Les dirigeants des AMM Judo